

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2014**

OBJET
BUDGET COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2014

N° 2014-02-04
NOMENCLATURE : 7.1.2

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre février à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le quatorze février 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : Alain ROYER, Catherine CADOU, Yvon LERAT, Catherine HENRY, Gil RANNOU, Mickaël MENDES, Elisa DRION, Rémi ROLLAND, Michel COUPÉ, Frédéric CHAPEAU, Brigitte MARQUENET-CRAVO, Damien CLOUET, Gwénola LEBRETON, Michel RINCE, Valérie ROBERT, Isabelle GROLLEAU, Magali LEMASSON, Elisabeth VENTROUX, Chantal PERRUCHET, Samuel BOISTEAU, Katia LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Thérèse LEPAROUX, Jean-Marie GAILLARD, Martine MOREL, Michèle LIBOT, Léna LEDUCQ, Bernard ETRILLARD.

Excusés :

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER

Michèle LIBOT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....28
ayant un pouvoir.....1
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

En application de l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses.

Le budget de la commune est voté au niveau du chapitre.

Le budget primitif 2014 prend également en compte le résultat de l'exercice 2013 tel que voté précédemment et les reports de crédits non utilisés mais engagés pendant l'exercice précédent.

Le projet de budget Primitif 2014 du Budget Commune s'établit comme suit :

Section de fonctionnement.....	8 257 032.84 €
Section d'investissement.....	5 937 280.61 €
Dont restes à réaliser en dépenses.....	1 237 813.77 €
Et restes à réaliser en recettes.....	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 22 voix pour et 7 voix contre :

- VOTE le Budget Primitif 2014 du Budget Commune.

Pour extrait conforme,
Le 27 février 2014

Le Maire,
Alain ROYER



Publié le : 28.02.2014

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20140224-2014-02-04-DE
Date de télétransmission : 27/02/2014
Date de réception préfecture : 27/02/2014